

La Libye et la fin des illusions occidentales

par *Thierry Meyssan*

Cinq mois après le début des bombardements, il n'est plus possible de croire la version officielle du début des évènements en Libye et des massacres imputés au « régime de Kadhafi ». Simultanément, il faut désormais tenir compte de la riposte judiciaire et diplomatique libyenne qui met en évidence les crimes contre la paix commis par la propagande TV, les crimes de guerre perpétrés par les militaires de l'OTAN, et les crimes contre l'humanité commis par les dirigeants politiques de l'Alliance atlantique.

RÉSEAU VOLTAIRE | TRIPOLI (LIBYE) | 14 AOÛT 2011

ITALIANO DEUTSCH ENGLISH



Mouammar el-Kadhafi

Une petite moitié d'Européens soutient encore la guerre contre la Libye. Leur position se fonde sur des informations erronées. Ils croient en effet encore que le « régime de Kadhafi » a réprimé dans le sang des manifestations à Benghazi en février et a bombardé des quartiers de Tripoli, tandis que le colonel lui-même aurait promis de faire couler des « fleuves de sang » si ses compatriotes continuaient à contester son autorité.

En deux mois d'enquête sur le terrain, j'ai pu vérifier par moi-même que ces accusations sont des intoxications de pure propagande, imaginées par les puissances de l'OTAN pour créer les conditions de la guerre, et relayées dans le monde entier par leurs chaînes de télévision : Al-Jazeera, CNN, BBC et France24.

Le lecteur qui ne sait où se situer dans ce débat et qui, malgré les intox du 11-Septembre et des armes de destruction massives de Saddam Hussein, rechigne à envisager que les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Qatar aient pu fabriquer de tels mensonges, peut néanmoins se faire une opinion avec le temps. L'OTAN, la plus vaste coalition militaire de l'Histoire, n'est pas parvenue en cinq mois de bombardements à renverser celui qu'elle décrit comme un « *tyran* ». Chaque vendredi, une vaste manifestation de soutien au régime est organisée dans une ville différente du pays et tous les experts s'accordent aujourd'hui à dire que le colonel Kadhafi dispose d'au moins 90 % de soutien populaire en Tripolitaine et d'au moins 70 % à l'échelle du pays entier, incluant les zones « *rebelles* ». Ces gens souffrent tous les jours du blocus, des bombardements aériens et des combats au sol. Jamais ils ne soutiendraient avec leur chair et leur sang un individu qui aurait commis contre eux les crimes dont il est accusé par la « *communauté internationale* ». La différence entre ceux qui croient en Occident que Kadhafi est un tyran qui a fait tirer sur son propre peuple, et ceux qui croient en Libye que c'est un héros de la lutte anti-impérialiste, c'est que les premiers vivent dans l'illusion créée par la propagande TV, tandis que les autres ont sur place l'expérience de la réalité.

Ceci étant posé. Il existe une seconde illusion dont sont victimes les Occidentaux —et j'inclus désormais dans le camp « *occidental* », non seulement Israël qui s'en revendique depuis toujours, mais aussi les monarchies du Conseil de Coopération du Golfe et la Turquie qui, bien que de culture orientale, ont choisi ce camp— : ils persistent à penser qu'il est encore possible de dévaster un pays et de tuer sa population sans conséquences juridiques. Il est vrai que, jusqu'à présent, la Justice internationale n'a été qu'une justice des vainqueurs ou des puissants. On se souvient de ce dignitaire nazi qui apostrophait ses juges à Nuremberg leur disant que si le Reich

avait gagné la guerre, ce serait les nazis qui seraient juges et les Alliés qui devraient rendre compte de leurs crimes de guerre. Plus récemment, nous avons vu l'usage fait par l'OTAN du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie pour tenter de justifier *a posteriori* que la guerre du Kosovo était la « *première guerre humanitaire de l'Histoire* », selon l'expression de Tony Blair. Ou encore, comment le Tribunal spécial pour le Liban, a été utilisé pour tenter de renverser le gouvernement syrien, puis pour décapiter le Hezbollah libanais, et probablement bientôt pour accuser les Gardiens de la Révolution iranienne. Sans oublier, la Cour pénale internationale, bras séculier des puissances coloniales européennes en Afrique.

Cependant, le développement des instruments et des organes de Justice internationaux au cours du XXe siècle a établi progressivement un ordre international auquel les grandes puissances elles-mêmes vont devoir se conformer, ou qu'elles devront saboter pour fuir leurs responsabilités. Dans le cas libyen, on ne compte plus les violations du droit international. En voici les principales, telles qu'elles ont été établies par le Comité Technique Provisoire —organe libyen de coordination interministérielle— et décrites par l'avocat de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne, le Français Marcel Ceccaldi [1], lors de différentes conférences de presse.

Les chaînes de télévision qui, sous l'impulsion de leurs gouvernements respectifs, ont fabriqué de fausses informations pour conduire à la guerre, sont coupables de « *crime contre la paix* », tels que définis par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU adoptées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale [2]. Les journalistes-propagandistes doivent être considérés comme plus coupables encore que les militaires qui ont exécuté des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, dans la mesure où aucun de ces crimes n'aurait été possible sans celui qui les a précédé, le « *crime contre la paix* ».

Les chefs politiques de l'Alliance atlantique qui ont détourné la Résolution 1973 de son objet pour se livrer à une guerre d'agression contre un État souverain sont personnellement responsables devant la Justice internationale. En effet, selon la

jurisprudence établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par le Tribunal de Tokyo, les crimes ne sont pas le fait des États ou des organisations, mais bien des individus. Piller les avoirs d'un État, instaurer un blocus maritime et bombarder des infrastructures pour faire souffrir les populations, attaquer une armée dans ses casernes, ordonner d'assassiner des leaders ennemis et, à défaut, de les terroriser en assassinant leur famille, sont autant de crimes de guerre. Les perpétrer de manière systématique, comme c'est le cas aujourd'hui, constitue un crime contre l'humanité. Ce crime est imprescriptible, ce qui signifie que MM. Obama, Sarkozy, Cameron et Al-Thani seront poursuivis par la Justice toute leur vie.

L'OTAN, en tant qu'organisation, est civilement responsable des dommages matériels et humains de cette guerre. Il ne fait aucun doute en droit qu'elle doit payer, même si elle tentera sûrement d'invoquer un privilège de juridiction pour fuir ses responsabilités. Il appartiendra ensuite à l'Alliance de voir comment répartir la facture de ce conflit entre ses États membres, alors même que certains d'entre eux sont au bord de la faillite. Il s'en suivra des conséquences économiques désastreuses pour leurs populations, coupables d'avoir avalisé ces crimes. Et, en démocratie, personne ne peut prétendre être innocent des crimes commis en son nom.

La Justice internationale devra se pencher plus particulièrement sur le cas de « *l'administration* » Sarkozy —j'emploie ici cet anglicisme pour souligner que désormais le président français conduit directement la politique de son gouvernement sans passer par son Premier ministre—. En effet, la France a joué un rôle central dans la préparation de cette guerre en organisant en octobre 2010 une tentative manquée de coup d'État militaire, puis en planifiant avec le Royaume-Uni dès le mois de novembre 2010 le bombardement de la Libye et un débarquement au sol que l'on croyait alors possible, enfin en participant activement aux troubles meurtriers de Benghazi qui aboutirent à la guerre. En outre, la France, plus que toute autre puissance, a déployé des Forces spéciales au sol —certes sans leurs uniformes— et a violé l'embargo sur les armes approvisionnant les insurgés —directement ou au moyen d'avions qatariotes—. Sans oublier que la France a violé le gel onusien des avoirs libyens, détournant une

partie des fabuleuses liquidités du Fond souverain libyen au profit des fantoches du CNT et au détriment du peuple libyen qui croyait assurer le bien-être de ses enfants une fois le pétrole épuisé.

Ces Messieurs de l'OTAN qui espéraient échapper à la Justice internationale en écrasant en quelques jours leur victime, la Libye, de sorte qu'elle n'aurait survécue pour les poursuivre, vont devoir déchanter. La Libye est toujours là. Elle dépose des plaintes devant la Cour pénale internationale, les tribunaux belges (juridiction dont dépend l'OTAN), la Cour de Justice européenne, les juridictions nationales des États agresseurs. Elle entreprend des démarches devant le Conseil des Droits de l'homme de Genève, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies. Il ne sera pas possible aux grandes puissances d'éteindre tous ces incendies à la fois. Pis, les arguments qu'elles utiliseront pour échapper à une juridiction se retourneront contre elles devant une autre. Dans quelques semaines, dans quelques mois, si elles ne sont pas parvenues à détruire Tripoli, elles n'auront plus d'autres échappatoires pour prévenir d'humiliantes condamnations que de négocier au prix fort le retrait des plaintes.

Thierry Meyssan

[1] Mettant fin à la confusion qui a prévalu au début de la guerre lorsque divers ministères engageaient des avocats différents pour des procédures désordonnées, la Libye a désigné en juillet Marcel Ceccaldi pour superviser l'ensemble des procédures en cours.

[2] « **Les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre devront rendre des comptes** », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 14 août 2011.

Source : « La Libye et la fin des illusions occidentales », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 14 août 2011, www.voltairenet.org/a171092